

*Direction des affaires communales  
et droits politiques*

*Direction générale des affaires  
institutionnelles et des communes  
(DGAIC)*

# Présentation à la population de Préverenges



12 juin 2025

## **SOMMAIRE**

- 1. INTRODUCTION**
- 2. UNE COMMUNE C'EST QUOI?**
- 3. FONCTIONNEMENT COMMUNAL ET ENGAGEMENT CITOYEN**
- 4. ELECTIONS COMMUNALES 2026**
- 5. POURQUOI S'ENGAGER?**
- 6. POUR EN SAVOIR PLUS**

## Trois objectifs

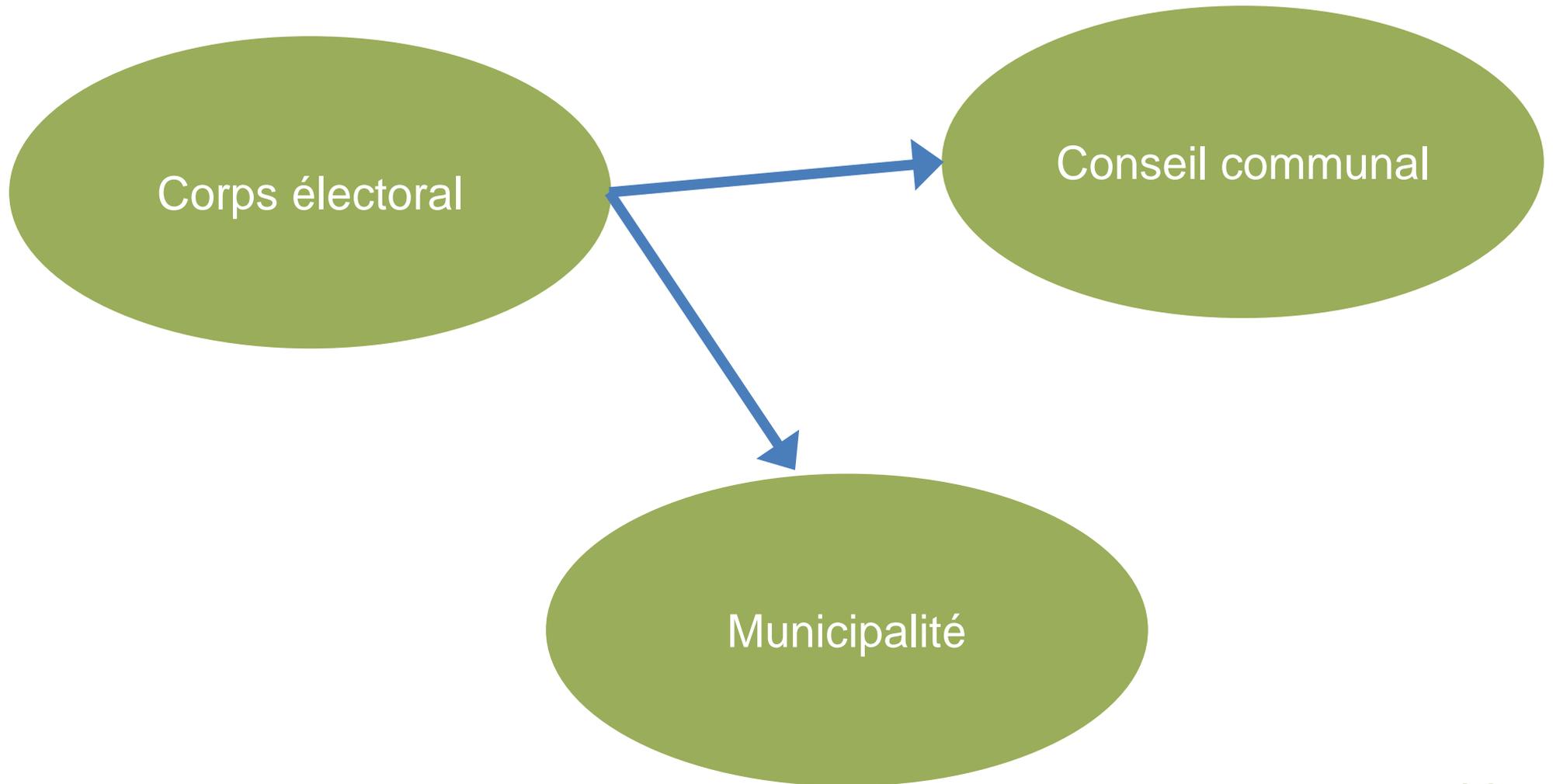
- Vous donner quelques éléments sur le fonctionnement d'une commune vaudoise sur le plan institutionnel : qui fait quoi entre la Municipalité et le Conseil communal
- Vous montrer en quoi consiste le rôle de conseillère communale ou de conseiller communal
- Vous expliquer pourquoi il peut être intéressant, et valorisant de s'y engager, même si l'on pense parfois ne pas avoir le temps ni les compétences pour s'engager

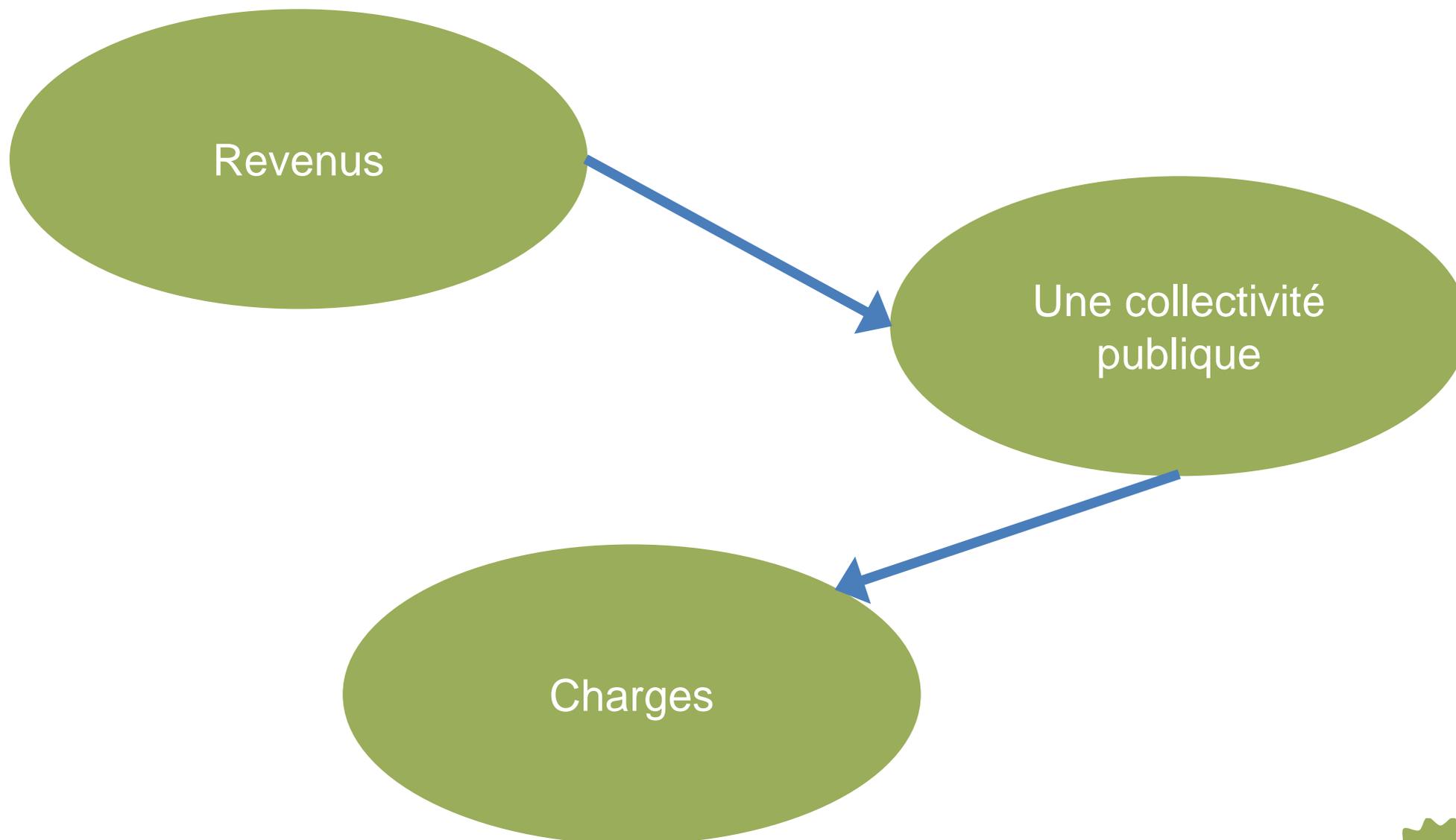


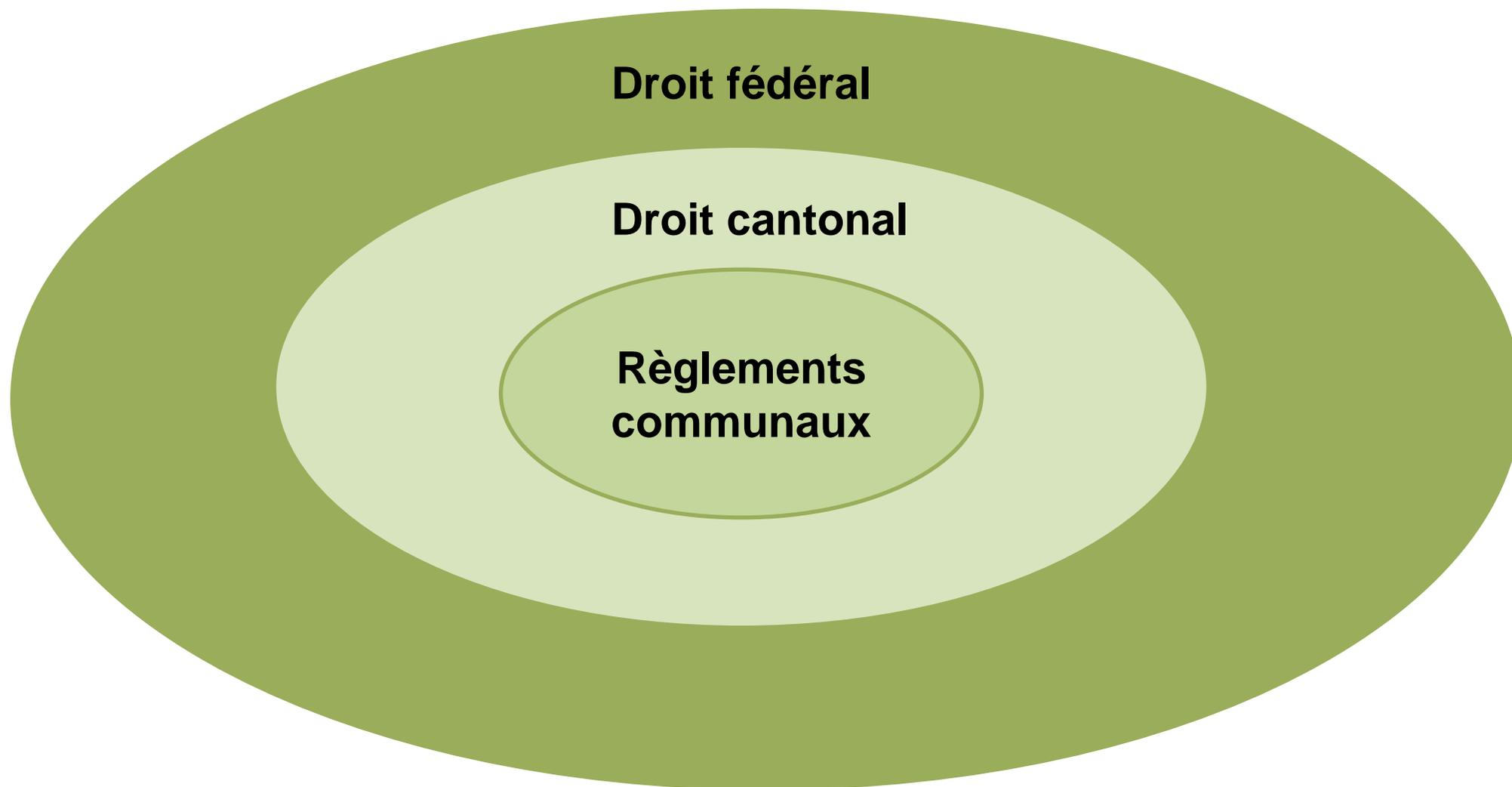
**élections  
communales  
générales 2026**  
Canton de Vaud

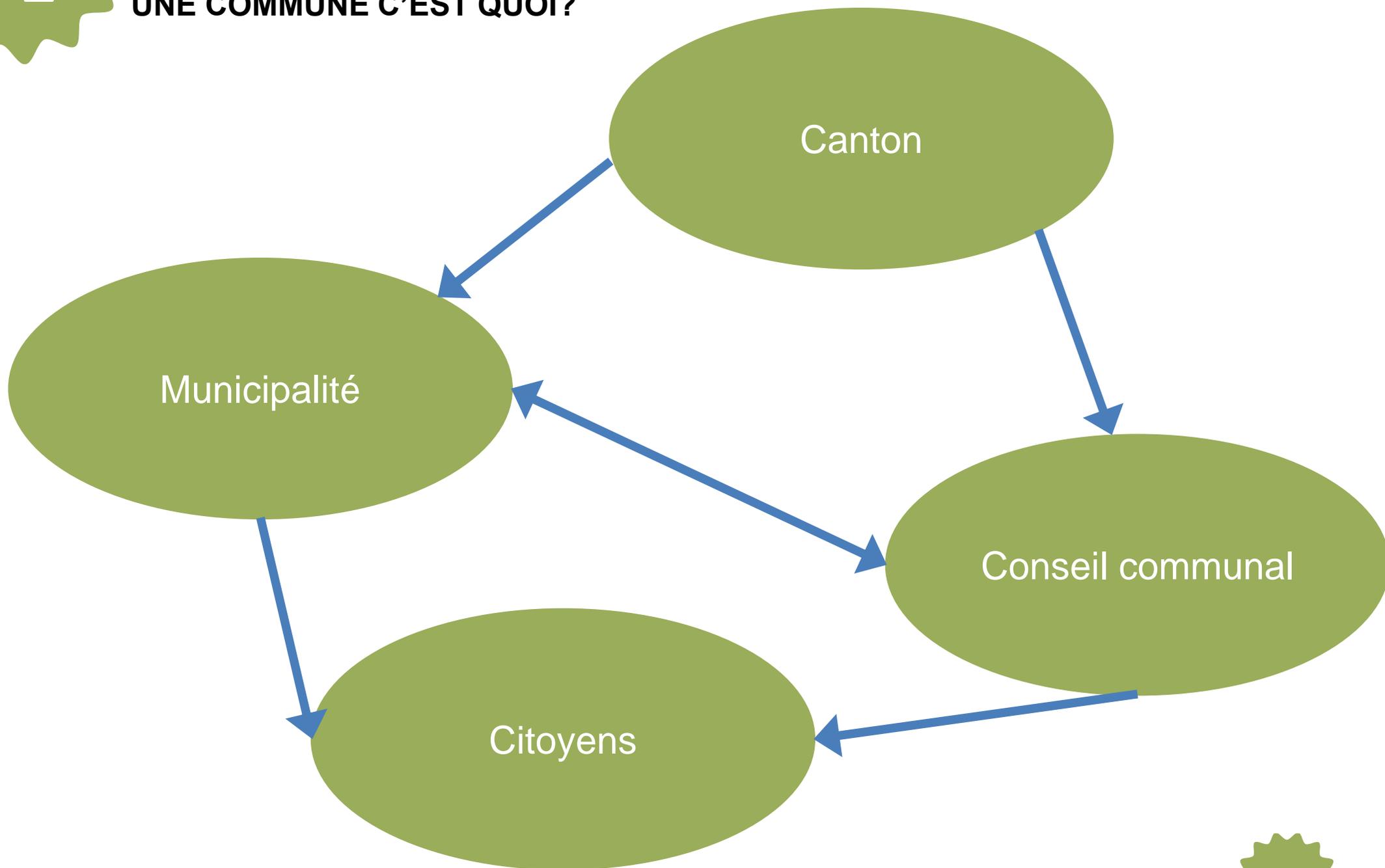
## Pourquoi parler de la commune ?

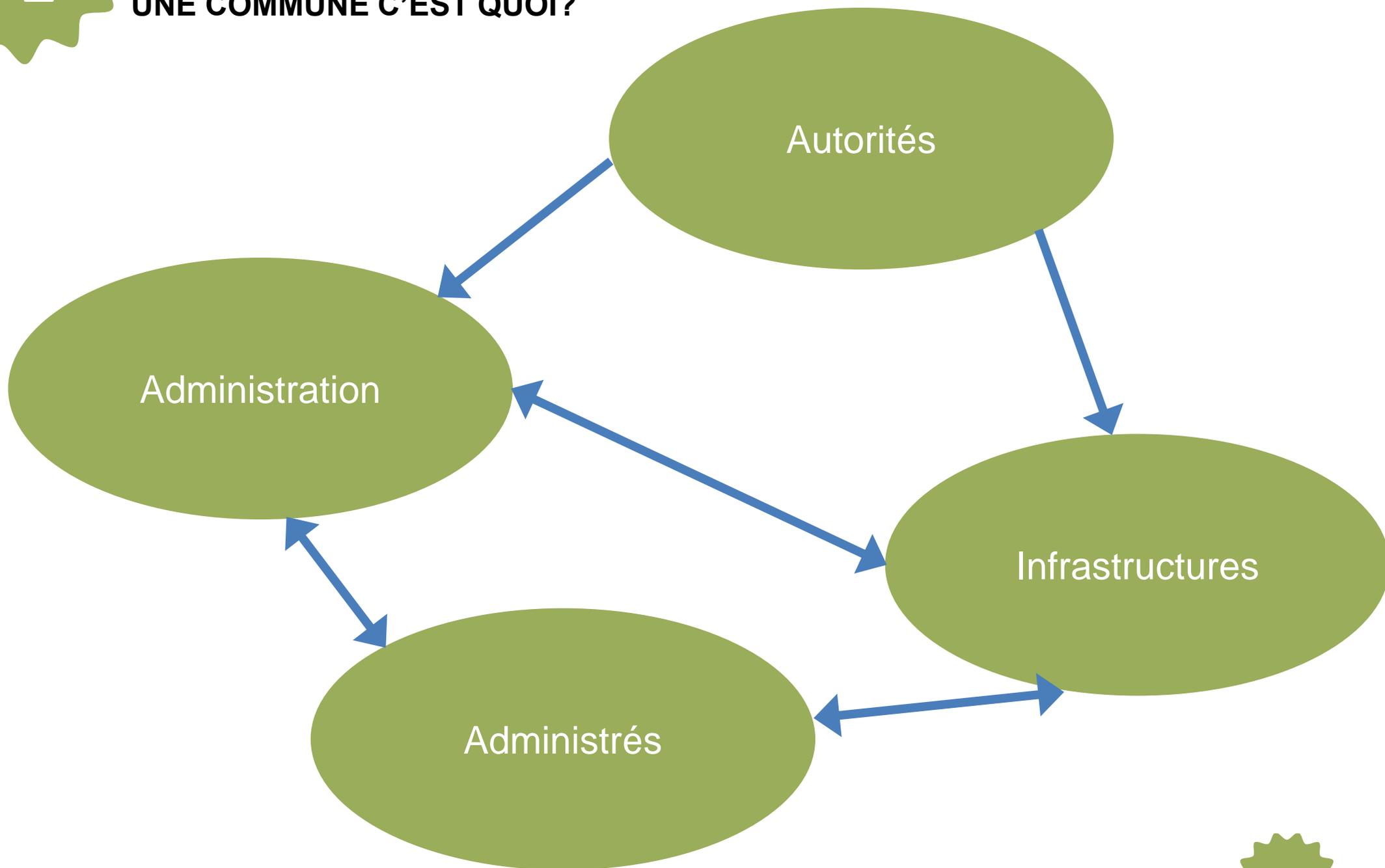












**Elle est un peu tout ça à la fois et surtout :**  
**LE PREMIER ÉCHELON DE «L'ÉTAT»**

- La commune est la plus petite unité de l'organisation politique suisse. Elle constitue le premier niveau d'autorité publique avec lequel les citoyennes et citoyens sont en contact. Contrairement au Canton ou à la Confédération qui sont souvent plus éloignés, elle agit directement sur des aspects concrets du quotidien. Exemples:
  - Lorsqu'un trottoir est endommagé, ce n'est pas à Berne ou à Lausanne qu'il faut s'adresser, mais bien à la commune.
  - Quand un nouveau quartier doit être aménagé, c'est la commune qui pilote la planification.
  - Quand une société locale demande une subvention, c'est la Municipalité – avec l'aval du Conseil – qui l'accorde ou la refuse.

## Dans quels domaines intervient-elle?

- Urbanisme et aménagement du territoire
- Bâtiments scolaires
- Accueil préscolaire et parascolaire
- Voirie, routes, mobilité
- Déchets, environnement
- Culture, sport, vie associative
- Action sociale de proximité
- Administration générale
- Fiscalité et taxes

## Ce que la commune ne fait pas (ou pas seule)

Les compétences des communes sont fixées par la législation cantonale. Elles ne peuvent pas légiférer librement ni intervenir dans tous les domaines.

### Exemples:

- Le programme scolaire est fixé par le Canton.
- La commune ne peut pas décider d'ouvrir une école secondaire seule.
- Les aides sociales de base sont gérées selon les normes cantonales.
- Elle ne peut pas créer un impôt nouveau sans base légale cantonale.
- Elle est tenue par les lois fédérale et cantonale en matière d'aménagement du territoire.

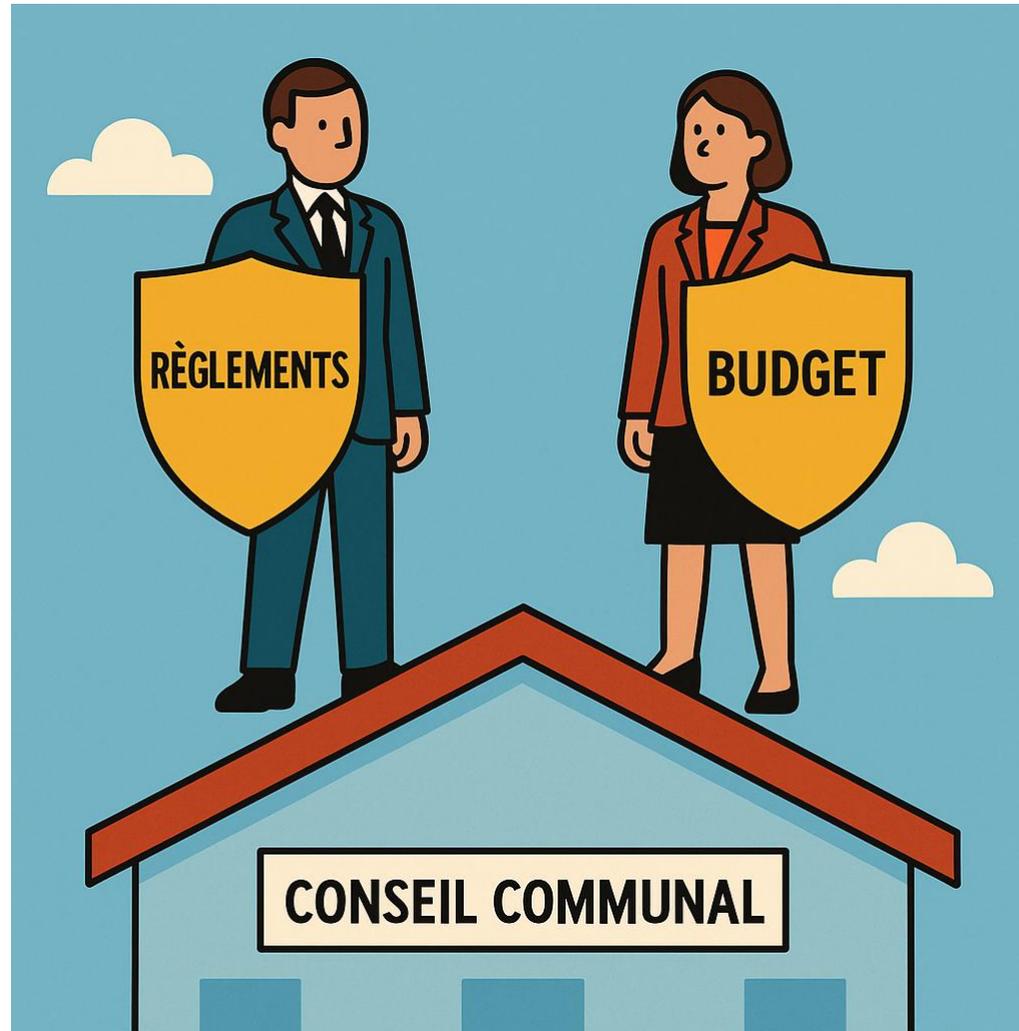
**Comment fonctionne une  
commune vaudoise?**



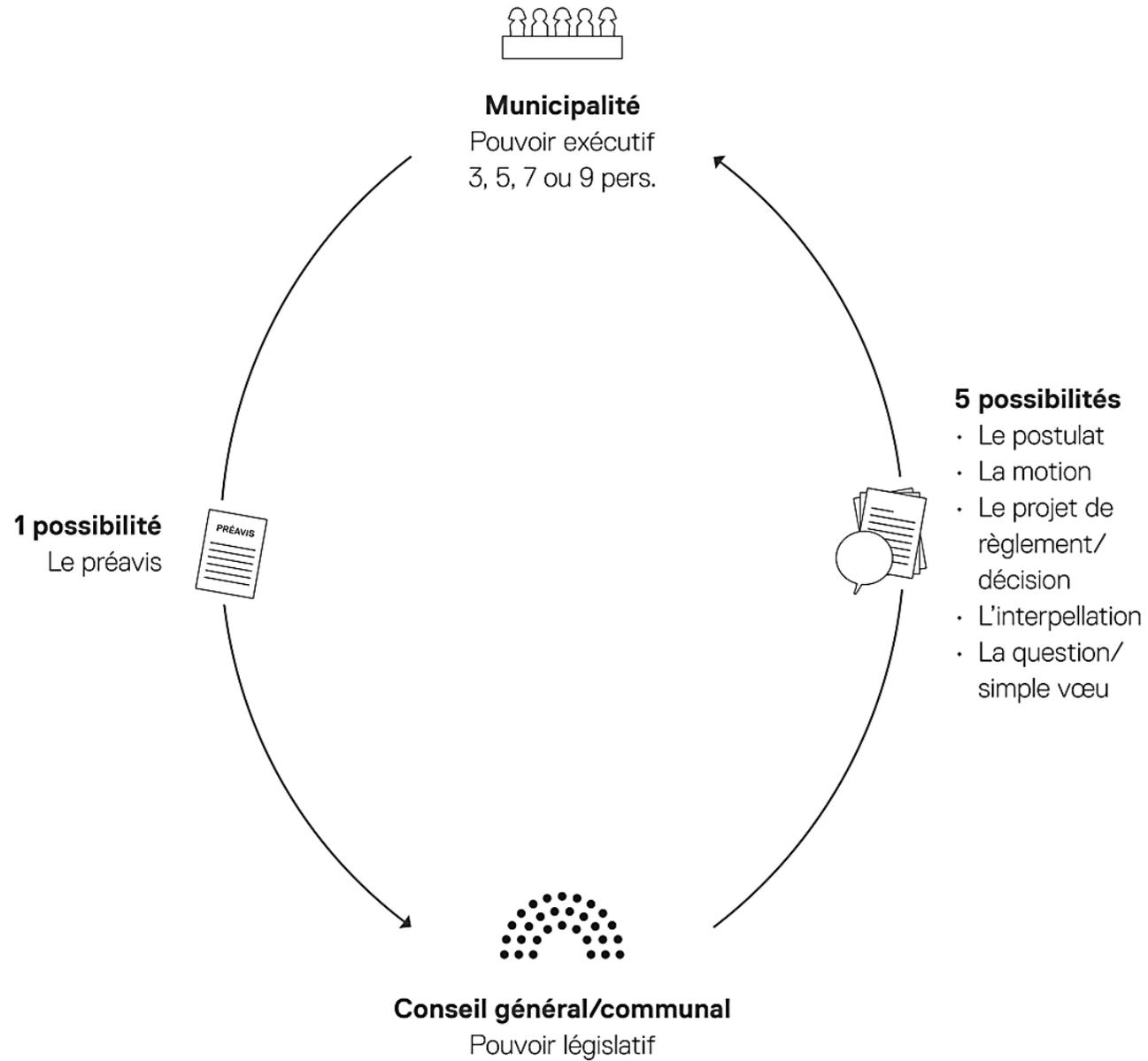
Super Muni



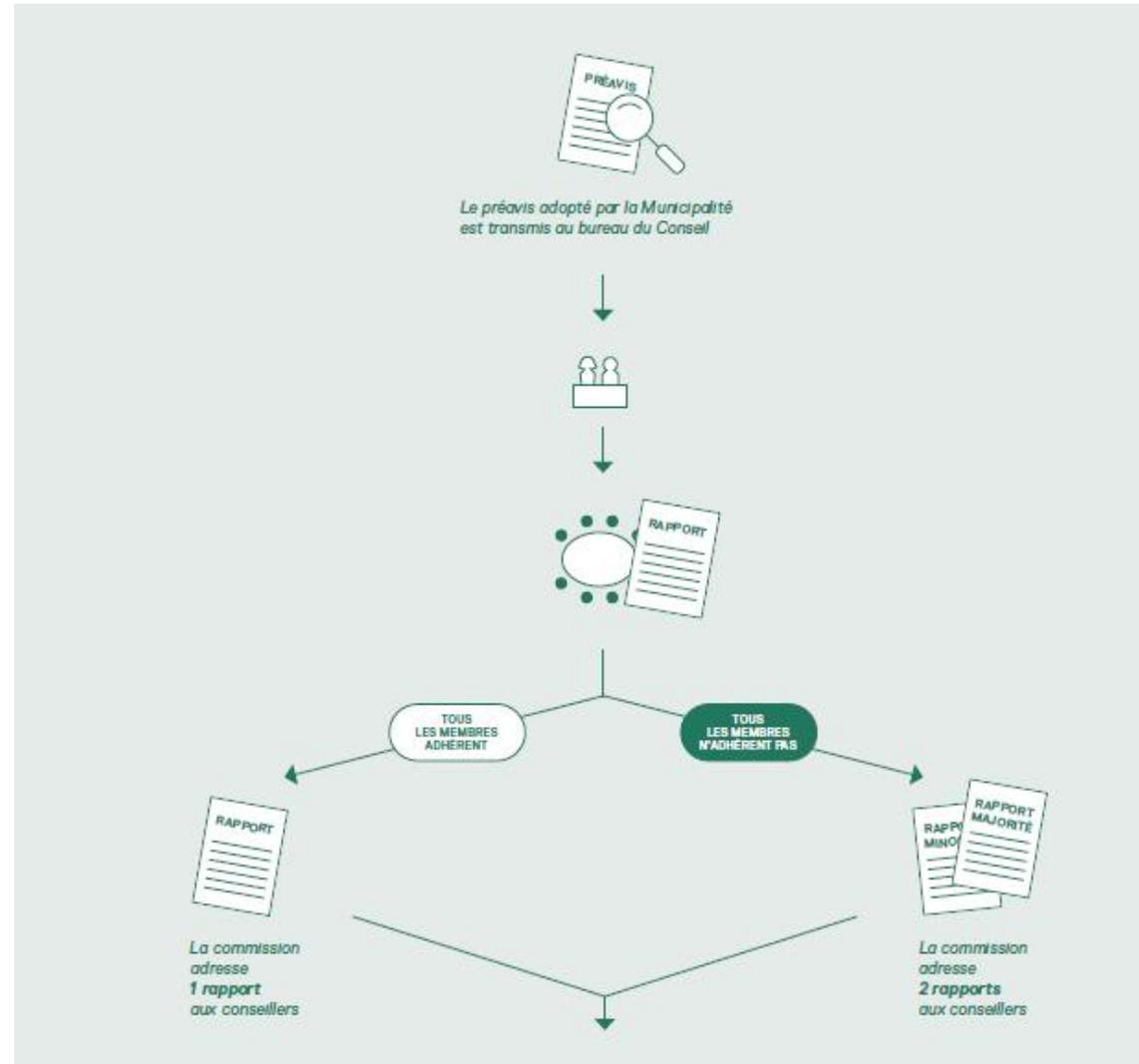
Conseil communal



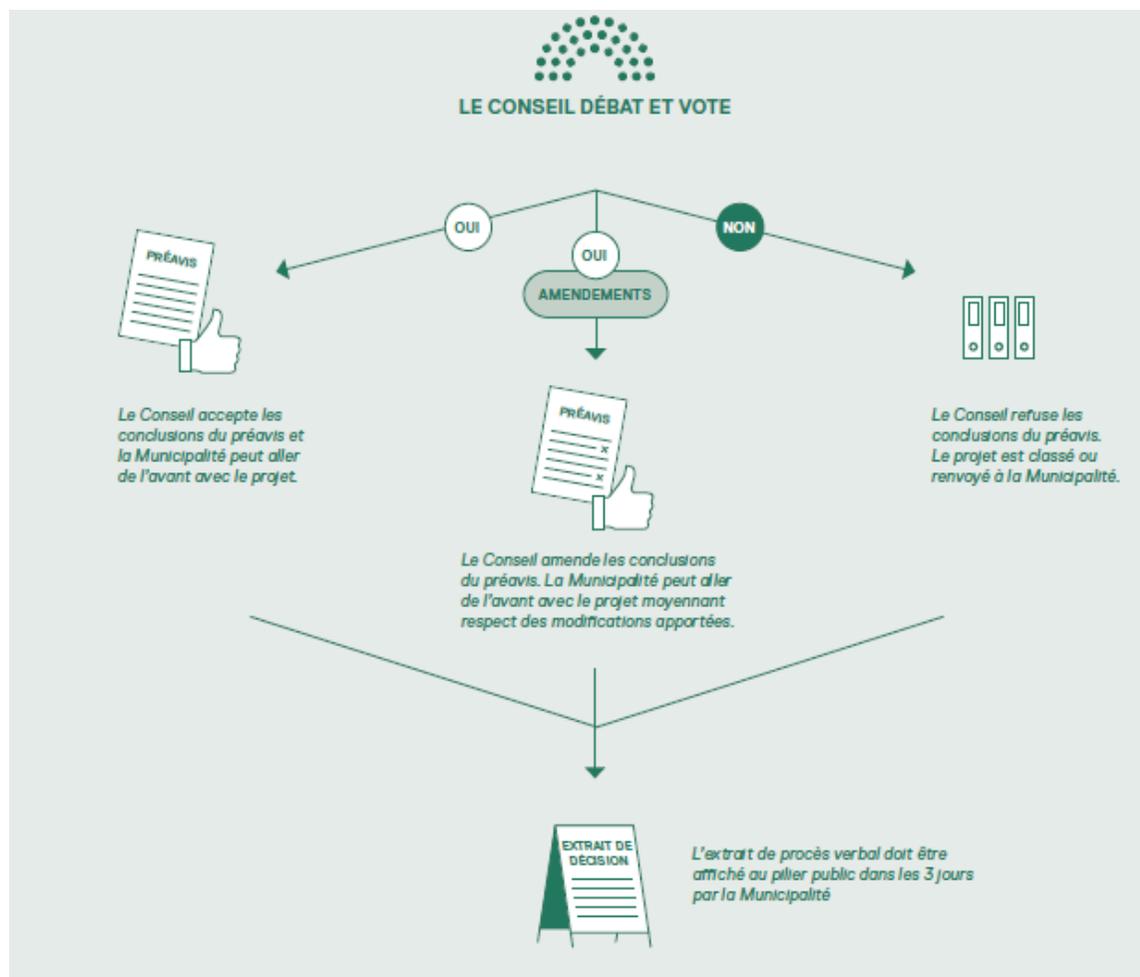
## Les relations entre Municipalité et Conseil communal



## Préavis municipal



## Préavis municipal



## Quelques chiffres clés

- **65** membres élus tous les 5 ans
- **6 à 8** séances par année (2h30)
- **10 à 12** préavis municipaux par année
- **4** commissions permanentes

Conseil communal



- ✓ une commission par élu, 1-2 séance de 2h chacune
- ✓ davantage pour les commissions permanentes
- ✓ Pour les moins engagés: entre 20 et 25 heures annuelles
- ✓ Pour les engagés moyens: entre 50 et 60 heures annuelles
- ✓ Pour les très engagés: entre 80 et 100 heures annuelles



# élections communales générales 2026

## Canton de Vaud

### 8 mars 2026

Election à la municipalité (1<sup>er</sup> tour)

Election au conseil communal (1 seul tour selon le système proportionnel)

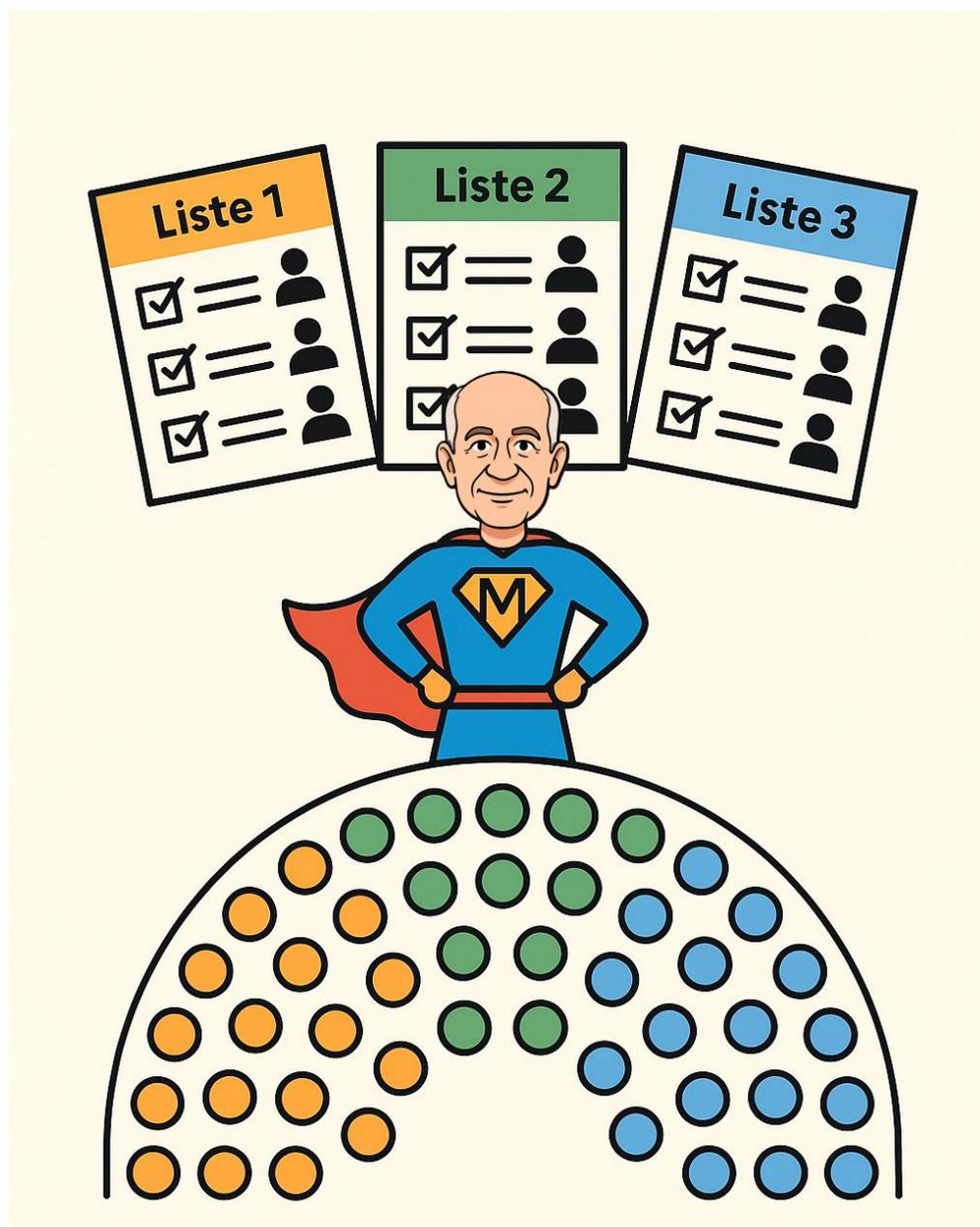
Dépôt des dossiers de candidature : **du 05 au 12 janvier 2026 à 12h au plus tard**

**29 mars 2026** Election à la municipalité (2<sup>e</sup> tour)

**26 avril 2026** Election à la syndicature (1<sup>er</sup> tour)

**17 mai 2026** : Election à la syndicature (2<sup>e</sup> tour)

Election selon le système  
proportionnel



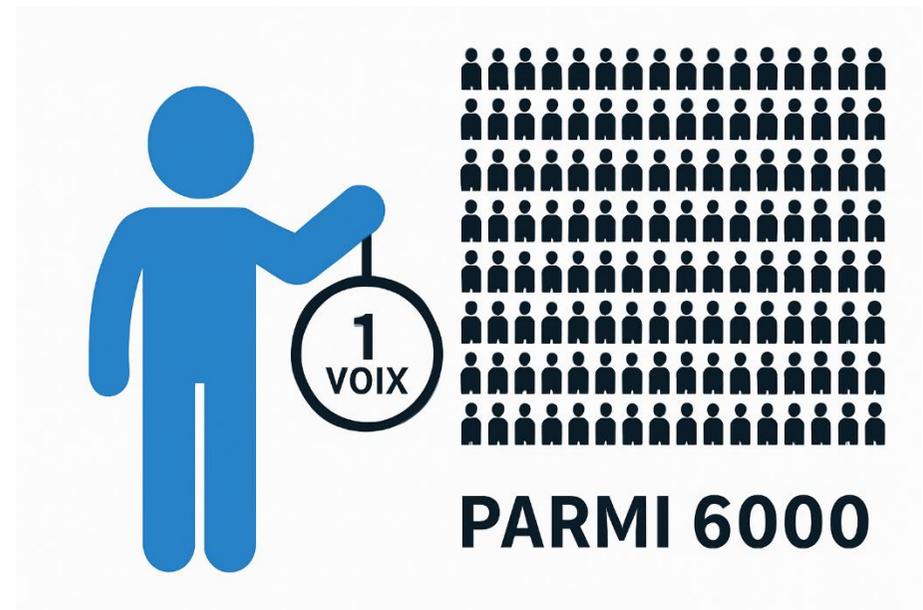
Election selon le système  
proportionnel



Parce que chaque voix compte et la vôtre pourrait compter beaucoup



VS



- **Parce que la commune vous concerne directement**
- **Parce que vous avez des compétences à apporter**
- **Parce que cela vous rend acteur de votre cadre de vie**
- **Parce qu'il y a forcément un sujet que j'ai abordé qui vous intéresse**

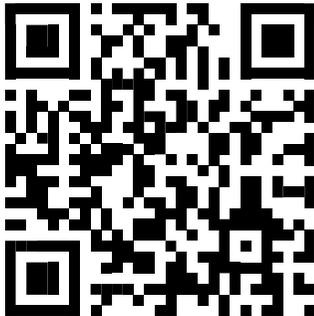
*« La démocratie locale repose sur l'engagement de la population. Elle ne fonctionne que si des citoyennes et citoyens acceptent de consacrer un peu de leur temps à la collectivité. » par ChatGPT*



Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC)

Aide-mémoire pour les autorités communales vaudoises

# AIDE-MÉMOIRE POUR LES AUTORITÉS COMMUNALES VAUDOISES



<https://publication.vd.ch/publications/dgaic/aide-memoire>

# CANTON — COMMUNES

Périodique pour les communes vaudoises



<https://info.vd.ch/canton-communes>

**Merci de votre attention et  
excellente suite de soirée !**



**Direction des affaires communales**

**DGAIC**

021 316 40 80

[affaires-communales@vd.ch](mailto:affaires-communales@vd.ch)

021 316 4400

[Droits-politiques@vd.ch](mailto:Droits-politiques@vd.ch)